

*Se préparer aux métiers de la santé avec l'APRADIS, c'est choisir une formation adaptée, de qualité et adopter la bonne stratégie pour réussir les concours d'entrée en écoles paramédicales.*

### ■ OBJECTIF ET DEROULEMENT DE LA PREPA-CONCOURS

Son objectif est d'acquérir les connaissances générales et la méthodologie requises aux concours présentés, mieux connaître le métier choisi par la pratique de terrain, et s'entraîner à l'oral comme à l'écrit de façon à mieux appréhender les épreuves de sélection des concours.

La formation se déroule sur 8 mois et comprend :

**360 H** de cours théoriques en centre (sur 7 mois à raison de 24H/semaine).

**210 H** en entreprise (réparties sur 2 périodes de stage de 3 semaines)

Lieu de l'action : APRADIS – 6 rue des deux ponts – 80000 AMIENS

### ■ PROGRAMME DE LA PREPA-CONCOURS

↳ <b>Module 1 : Préparation aux épreuves scientifiques</b>	<b>135 h</b>
- Biologie	
- Physique	
- Tests d'aptitude numérique	
- Entraînements écrits - Concours blancs	
↳ <b>Module 2 : Préparation aux épreuves de culture générale</b>	<b>135 h</b>
- Techniques de production écrite	
- Tests d'aptitude logique, verbale et organisationnelle	
- Culture sanitaire et sociale	
- Entraînements – Concours blancs	
↳ <b>Module 3 : Connaissance du métier et du secteur professionnel</b>	<b>300 h</b>
- Culture professionnelle	
- Techniques orales	
- Stage en entreprise	

### ■ MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 02 mai sur le site Internet de l'APRADIS :

[www.apradis.eu](http://www.apradis.eu)

Conditions d'accès : un dossier d'inscription est à compléter et renvoyer à l'APRADIS. Le candidat sera reçu pour un entretien oral de quinze à vingt minutes avec un formateur permanent. Cet entretien vise à vérifier le projet professionnel du candidat, les modalités de financement de la formation et les documents attestant les diplômes acquis.

Coût : Le montant global de l'action s'élève à **2160 € TTC** en cas de financement par le stagiaire (Tarif forfaitaire). Possibilité de paiement en 5 fois sans frais. Le règlement de 30 % de cette somme sera demandé au moment de l'inscription définitive. Autre financement de l'action : nous contacter.

## Le métier d'orthophoniste

**P**rofessionnel de la Santé, l'orthophoniste effectue, sur prescription médicale, les actes de rééducation constituant un traitement des anomalies de nature pathologique, de la voix, de la parole et du langage oral ou écrit. Il travaille en collaboration avec des médecins, des psychologues ou des psychomotriciens qui lui adressent des patients. Il exerce le plus souvent auprès des enfants (80 % de ses patients) pour des retards d'acquisition, des défauts de prononciation ou des bégaiements. L'orthophoniste intervient aussi auprès d'adultes, le plus souvent pour traiter les problèmes liés à une déficience ou un traumatisme. Lors des séances, il rééduque par le biais d'exercices ludiques et techniques.

### ■ LE CONCOURS D'ENTREE EN INSTITUT DE FORMATION D'ORTHOPHONISTE

A titre indicatif, à l'UPJV Amiens :

- **2 épreuves d'admissibilité** : une épreuve de QRU (Questions à réponse unique) d'une durée de 2h15 comprenant un QRU Maîtrise de la langue, un QRU culture générale et scientifique et un QRU logique. Une deuxième épreuve consiste en un résumé de texte d'une durée d'1h15 noté sur 20 points.
- **4 épreuves d'admission** qui consistent en une épreuve de correction de texte de 30 mn, une épreuve de créativité d'1h15, de deux épreuves psychotechniques et d'entretien de motivation.

### ■ LA FORMATION D'ORTHOPHONISTE

La formation se déroule sur 10 semestres de formation et comprend 2 cycles (dont 3158 heures d'enseignement pédagogique et 2040 heures de stage). Le 1<sup>er</sup> cycle correspond au niveau Licence. Le second cycle correspond au niveau Master. Elle débouche sur un certificat de capacité d'orthophoniste.

La répartition des enseignements est la suivante :

Module 1 : Sciences humaines et sociales	Module 7 : Recherche en orthophonie
Module 2 : Sciences biomédicales	Module 8 : Compétences transversales
Module 3 : Sciences physiques et techniques	Module 9 : Santé publique
Module 4 : Orthophonie, la profession	Module 10 : Evaluation des pratiques professionnelles
Module 5 : Pratiques professionnelles	Module 11 : Séminaires professionnels
Module 6 : Formation à la pratique clinique	Module 12 : unités d'enseignement optionnelles et obligatoires

### ■ LES INSTITUTS DE FORMATION D'ORTHOPHONISTE DANS LE NORD DE LA FRANCE

<p><b>Lille</b> Université de Lille – Droit et Santé Département d'orthophonie "Gabriel Decroix" Pôle Formation 59045 Lille Cedex Mail : <a href="mailto:inst-orthophonie(at)univ-lille2.fr">inst-orthophonie(at)univ-lille2.fr</a> Tél. : 03 20 62 76 18</p>	<p><b>Paris</b> Fac de médecine Pierre et Marie Curie Orthophonie DUEFO Bur.120 91 bd de l'hôpital 75634 Paris cedex 13 Mail : <a href="mailto:orthophonie@upmc.fr">orthophonie@upmc.fr</a> Tél. : 01 40 77 96 04</p>
<p><b>Amiens</b> UPJV – UFR de médecine- Département d'orthophonie Bât. D, 2ème étage (3ème étage par ascenseur) 3, rue des Louvels 80036 Amiens Cédex 01 Mail : <a href="mailto:orthophonie@u-picardie.fr">orthophonie@u-picardie.fr</a> Tél : 03 22 82 54 69</p>	<p><b>Rouen</b> Département d'Orthophonie - UFR de Médecine et de Pharmacie 22 Bd Gambetta, 76183 ROUEN Cedex 1 Mail : <a href="mailto:inscription.orthophonie@univ-rouen.fr">inscription.orthophonie@univ-rouen.fr</a> Tél : 02.35.14.82.31</p>

- LES TEXTES DE REFERENCE : décret n°2013-798 du 30 août 2013.

**Vous souhaitez en savoir plus ...**

**Connectez-vous au site du Ministère des Affaires sociales et de la Santé :**

<http://www.metiers-fonctionpubliquehospitaliere.sante.gouv.fr/spip.php?page=fiche-metier&idmet=8>